S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE
LAURENT SOULIER, SECRÉTAIRE NATIONAL DE LA CFDT

N°48
26 NOVEMBRE 2026

LOGEMENT ET DECENTRALISATION

Un projet de loi en décalage total avec les besoins

Dans un contexte de forte crise du logement, le projet de loi adopté mardi en première lecture à l'Assemblée nationale fragilise le droit des locataires En cause notamment, un amendement déposé en dernière minute par le Rassemblement national. Il prévoit la suppression de l'interdiction de louer un logement en lien avec ses performances énergétiques. **C'est un recul majeur, pour les locataires et pour le respect des objectifs environnementaux de la France.** Pour la CFDT, ce recul est inacceptable. Pour rappel, ce sont près de 8000 personnes mortes en France des suites de la canicule lors de l'été 2026.

Cet amendement vient s'ajouter à d'autres mesures qui, dans ce projet de loi, affaiblissent la protection des locataires. C'est le cas de la mise en place d'un droit de veto pour les maires afin de s'opposer à l'attribution d'un logement social. Cette disposition comporte des risques majeurs. Elle est susceptible d'entraîner des décisions arbitraires et de favoriser une logique de préférence nationale qui ne dit pas son nom.

Le logement est un droit et une condition essentielle de l'émancipation et de la cohésion sociale. La CFDT sera attentive à la suite du parcours législatif de ce projet de loi. Son passage en commission mixte paritaire doit être l'occasion de retirer cet amendement, supprimer le droit de véto et conditionner toute hausse de loyer liée à une rénovation énergétique, aux économies de charges réellement réalisées afin de ne pas faire supporter aux ménages précaires le coût de la transition écologique.

La CFDT demande que les politiques du logement reposent sur un véritable dialogue avec les partenaires sociaux et les acteurs des territoires. Relancer le logement, oui. Mais pas au prix d'un recul des droits, de la qualité de l'habitat et de la solidarité »

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12
presse@cfdt.fr

DOMINIQUE PRIMAULT
Attaché de Presse

VALÉRIE MALET
Assistante